Envoyé en préfecture le 07/02/2026
Reçu en préfecture le 07/02/2026
Publié le
ID : 056-215600743-20260207-DEL06022026_10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE GUENIN

Arrondissement de Pontivy

Séance du 06/02/2026

Date de la convocation
30/01/2026

Date d'affichage
30/01/2026

Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 19 En exercice : 17 Votants : 19

A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an 2026, le 6 février à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Guénin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ONNO Anthony, Maire.

Présents : M. ONNO Anthony, Maire, Mme DAMONNEVILLE Cécile, **M** Gilles LE TONQUEZE, Mme GRIGNOUX Laurence, M. Grégory NOUREUX, Mme FRAVAL Sophie, M. LE MASSON Joël, Mme JOUBIER Anne-Catherine, M. Elie QUILLIEC, Mme LOHEZIC Solène, M. GUEGAN Arnaud, Mme LE BOUQUIN Anne-Laure, Mme MORVANT Yvonne, M. LE GUIDEC Michel, M. LAUDRIN Yannick, Mme PEDRONO Valérie, M. GUEGAN Daniel.

Excusés ayant donné procuration : M. LE FORESTIER Jean-Yves donne pouvoir à M. ONNO Anthony, Mme ROBIC Rachel donne pouvoir à Mme PEDRONO Valérie.

Secrétaire de séance : Mme MORVANT Yvonne

Réf	DEL06-02-2026-10

Objet de la délibération : Demande de subvention - Travaux d'amélioration du cimetière de Guénin

VU le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que les allées du cimetière sont actuellement recouvertes de gravillons générant diverses contraintes en matière d'accessibilité, d'entretien et de confort d'usage,

Considérant qu'il est proposé de revoir les cheminements du cimetière par le remplacement du revêtement existant par des espaces enherbés et des surfaces enrobées,

Considérant que ces travaux visent à améliorer l'accessibilité du site et son cadre paysager et réduire les coûts et contraintes liés à l'entretien,

Considérant que le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux	26 860.00 €	DETR (40%)	11 744.00 €
Maîtrise d'œuvre	2 500.00 €	Autofinancement (60%)	17 616.00 €
TOTAL	**29 360.00 €**	**TOTAL**	**29 360.00 €**

Considérant qu'il est proposé de solliciter des aides financières auprès de collectivités pour le financement de ces travaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER la réalisation de travaux d'amélioration du cimetière de Guénin,**
- **DE VALIDER le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,**
- **D'AUTORISER M. le Maire à déposer des demandes de subvention auprès de collectivités et organismes pour le financement de ces travaux.**

Envoyé en préfecture le 07/02/2026
Reçu en préfecture le 07/02/2026
Publié le
ID : 056-215600743-20260207-DEL06022026_10-DE

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,
Anthony ONNO

